



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBERT  
du jeudi 21 octobre 2021**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi 21 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 15 octobre 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – MAUDET Béatrice – BERTHO Catherine – BACHELIER Yves – LELIEVRE Véronique - DE BOURMONT Marie-Agnès - ARNAUD Marie-Hélène – HAMON Christophe – ROUYER Mickaël –NICOLLE Jimmy – AIRIAUD Catherine – BERTON Sylvie – HERBERT Véronique – GUILLET Manuela

Etaient absents : M Frédéric BENOIT (pouvoir à Mme MAUDET Béatrice) - M Christophe DOUILLARD (pouvoir à M BACHELIER Yves) – M Paul GOSSEYE (pouvoir à M MIRALLIE Jean-Jacques) – M HEGRON Gildas (pouvoir à M Jimmy NICOLLE) - Mme BABONNEAU VALLET Noémie (pouvoir à Mme LELIEVRE Véronique) – Mme Emilie GENDRE (excusée) - M Yohann BOURÉ, M Jérémie TEMPLIER et M Romain BISAZZA (excusés)

Secrétaire de séance : Mme Véronique LELIEVRE

**1 – Construction d'un Pôle Enfance : approbation du marché de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DE02-23092021 en date du 23 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir l'équipe représentée par CUB ARCHITECTURE, mandataire du groupement, comme lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'opération de construction d'un Pôle Enfance.

Conformément à la réglementation, une phase de négociation a été lancée avec le lauréat du concours pour souscrire un marché de maîtrise d'oeuvre, sans publicité ni mise en concurrence. Le 6 octobre dernier, CUB ARCHITECTURE a été reçue en mairie pour être entendue et questionnée sur leur projet.

Le marché de maîtrise d'oeuvre présente les caractéristiques suivantes :

- Equipe de maîtrise d'oeuvre : CUB ARCHITECTURE (mandataire), SLVI (BET Fluides et Electricité), AREST (BET Structure), LANDSCAPE U NEED (BE Paysagiste)
- Taux de rémunération proposé : 9.95%
- Forfait provisoire de rémunération : 218 800 € HT sur la base d'un coût estimé de travaux porté à 2 200 000.00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'oeuvre, pour la construction d'un Pôle Enfance, au groupement constitué des sociétés suivantes :

- CUB ARCHITECTURE (mandataire) sise 128 rue Georges Charpak – PA la Lande St Martin – 44115 HAUTE GOULAIN
- S.L.V.I sise 18 bis Avenue de la Vertonne – 44120 VERTOU
- AREST sise ZA de la Forêt – 8 rue Chantemerle – 44140 LE BIGNON
- LANDSCAPE U NEED sise 3 rue Fleming – 49066 ANGERS

## **2 – Redynamisation du centre bourg – adhésion à Loire-Atlantique Développement**

Dans le cadre du projet de redynamisation du centre bourg, la commune de Montbert souhaite confier un mandat d'études pré-opérationnelles à l'Agence d'Ingénierie Loire-Atlantique Développement (LAD), permettant notamment la rédaction d'un plan guide.

Pour pouvoir bénéficier du soutien de LAD, Monsieur le Maire indique qu'il convient au préalable d'être actionnaire de cette Société Publique Locale. Il est nécessaire pour la commune de Montbert de procéder, auprès du Département, à l'acquisition de 3 actions à hauteur de 100 € l'action et de désigner un représentant à l'assemblée spéciale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LAD-SPL, auprès du Département de Loire-Atlantique, pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL et désigne Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire de Montbert, comme représentant au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL.

## **3 – Finances**

### **3.1 – Attribution de chèques cadeaux**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°DE01-14122020 en date du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'attribution de chèques cadeaux pour Noël 2020 aux agents communaux.

Au titre de Noël 2021, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution de chèques cadeaux aux agents communaux.

### **3.2 – Modification du loyer sollicité auprès de l'épicerie solidaire**

Par délibération n°DE06-14122020 en date du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de louer à l'association les Petits Sillons le local situé 1 bis rue de la Cure à Montbert afin d'y installer une épicerie solidaire ; le loyer étant fixé à 150 € par mois.

Suite à la demande de l'association, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe de location de l'étage de ce local pour y proposer des activités sociales (type coiffure, esthétique, ...) et fixe le nouveau montant du loyer à 200 € par mois

### **3.3 – Décision modificative n°2 – Budget communal 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget communal 2021 qui s'établit à hauteur de :

- 85 800.00 € en section de fonctionnement
- 80 000.00 € en section d'investissement

### **3.4 – Demande de subvention exceptionnelle de l'école St Joseph pour financer un voyage scolaire en 2022**

Comme ce fut le cas pour les années précédentes, le Conseil Municipal alloue, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 30 € par élève à l'école privée St Joseph pour financer le voyage scolaire organisé du 31 janvier au 4 février 2022.

## **4 – Grand Lieu Communauté**

### **4.1 – Refacturation des frais de prestations internet**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de refacturation des frais de prestation internet, qui a pour objet de fixer les modalités de remboursement des prestations internet par les communes au profit de Grand Lieu Communauté.

### **4.2 – Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'Etat et le territoire de Grand Lieu Communauté. Il formalise un partenariat de court, moyen et long terme entre l'Etat, l'EPCI et les institutions cosignataires pour accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire.

Le CRTE, contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans, identifie les projets pertinents, notamment en matière de transition écologique, cohésion sociale ou encore de transition vers une économie soutenable. Le CRTE est construit autour de 2 axes stratégiques et 7 orientations qui se traduiront en actions pour le territoire et proposera un cadre permanent de référence pour les élus de Grand Lieu Communauté.

Pour la commune de Montbert, les projets inscrits dans le cadre du CRTE sont :

- Construction d'un Pôle Enfance
- Extension de la bibliothèque
- Restructuration et extension de la mairie
- Renouveau et redynamisation du centre bourg avec la création de cellules commerciales et de logements
- Développement des mobilités par la création d'itinéraires cyclables et de liaisons douces
- Valorisation du patrimoine culturel (création d'un arboretum, circuit de randonnées, ...)
- Etude sanitaire et architecturale de l'église de Montbert

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

### **4.3 – Rapports d'activités 2020**

En application des articles L 2224-5 et L 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités 2020 suivants :

- Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif
- Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif
- Rapport d'activités de Gestion des déchets

Le Maire,  
M MIRALLIÉ Jean-Jacques

**Affiché le 28 septembre en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales**